



Wallonie

NASSOGNE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **SRL DALATI INVEST demeurant rue d'Hydrion 50 à 6700 Arlon.**

Les terrains concernés sont situés **Route de Bastogne et Rue du Poteau à 6950 Harsin** et cadastré 6° division, section A n°551W2, 551V2.

Le projet est de type : **Démolition d'un bâtiment de loisir, construction de trois immeubles à appartements (18 appartements au total avec parking souterrain), et de six maisons d'habitation et d'un car-port pour 6 voitures,** et présente les caractéristiques suivantes :

Article R.IV.40-2, 2° du Code de Développement Territorial:

La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës doivent faire l'objet d'une annonce de projet

Ecart aux recommandations du schéma de développement communal:

Projet situé en "Quartier mixte d'habitat, de services et d'artisanat"

qui indique qu'il faut éviter le développement dans ces zones d'immeubles à appartements., ó Schéma de développement communal

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

**Administration Commune de NASSOGNE,
Service Urbanisme,
Place Communale
6950 Nassogne :**

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h sur rendez-vous;
- Le mardi jusqu'à 19 heures sur rendez-vous ;
- Les samedis 25 septembre et 02 octobre de 9h à 12h sur rendez-vous ;

L'enquête publique est ouverte le 22 septembre 2021 et clôturée le 07 octobre 2021.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante :

COMMUNE DE NASSOGNE, Service Urbanisme, Place Communale, 6950 Nassogne :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

- Mme Arnould Laurence, téléphone : 084/22.07.45, mail: laurence.arnould@nassogne.be, dont le bureau se trouve Place Communale à Nassogne

- Mme Henquinet Nathalie, téléphone : 084/22.07.49, mail: nathalie.henquinet@nassogne.be, dont le bureau se trouve Place Communale à Nassogne

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 septembre 2021 au 07 octobre 2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NASSOGNE, Place Communale à 6950 Nassogne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : laurence.arnould@nassogne.be ou nathalie.henquinet@nassogne.be

Par ordonnance,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

Ch. QUIRYNEN

M. QUIRYNEN

Affiché le 16/09/2021

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO